

Toulouse, le 17 mai 2023

SUD Education 31-65
52 Rue Jacques Babinet
31100 Toulouse
sudeduc31@sudeducation.org

Aux Correspondants du service "Police Sécurité Ecole" (Toulouse-Rive Gauche)
A Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne
A Monsieur le Recteur de l'académie de Toulouse

Objet : Enquête sur le pourcentage d'absentéisme dans les établissements scolaires le 21 avril 2023

Mesdames, Messieurs,

Pendant les vacances, certaines écoles, collèges et lycées du département ont été destinataires d'un mail émanant des "Correspondants Police Sécurité École de Toulouse-Rive Gauche", mail porteur d'une « demande des services de renseignements de faire remonter le pourcentage d'absentéisme [...] lors de la fête de l'Aïd ».

Cette démarche nous pose de nombreuses questions :

- Elle fait suite "à une demande des services de renseignements". Nous ne comprenons pas en quoi cette donnée d'absentéisme concerne la police ?
- Les missions officielles des CPSE sont : "la sécurisation des établissements scolaires et le suivi de la délinquance". Quel est le lien entre cette demande et des faits de délinquance ou de sécurité ?
- Dans quel cadre s'effectue cette demande faites aux enseignant.es ? Relève-t-elle d'une enquête, d'une procédure judiciaire ? Ou est-ce que, sous couvert d'une simple injonction soutenue par les inspecteurs et inspectrices de circonscriptions, la police en profiterait-elle pour réaliser un "recensement" sur d'obscures suspicions liées à une religion particulière ?
- Seuls certains établissements ont été destinataires de ce mail. Quels critères ont été retenus pour effectuer cette sélection ?
- Doit-on en conclure que les enseignant.es sont devenu.es officiellement les relais des services de renseignements, avec pour mission d'exercer une surveillance quasi policière sur leurs élèves ?

Comme vous pouvez le constater, nos interrogations sont nombreuses. Nous avons aussi pu mesurer dès ce lundi 15 mai, jour de reprise, que cette initiative inédite a suscité colère et indignation dans les écoles, collèges et lycées concernés. Pour toutes ces raisons, nous sommes dans l'attente d'explications quant aux motifs de cette procédure. Et nous exigeons sans attendre le retrait officiel de cette injonction qui pourrait s'apparenter à une forme de discrimination et de délation parfaitement condamnables de la part de services de l'État.

Comptant sur l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ce courrier, et sur les réponses que vous lui apporterez, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à notre attachement à un service public d'éducation laïque et émancipateur.

Sud Education 31-65

Copie à : Fédération SUD Éducation et syndicats enseignants de Haute-Garonne.
Communiqué de presse envoyé hier aux médias.